

LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 13 novembre 1886

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu. — Poésie : Novembre. — Causerie. — Un cinquième au whist. — Primes du mois d'octobre. — Du Niger au Soudan Central. — Le général Uhrich. — Théâtres et amusements. — La mode pratique. — Choses et autres. — Rébus. — Feuilleton : Jean-Jeudi.

GRAVURES : L'automne. — L'hiver. — Le général Uhrich, défenseur de Strasbourg, récemment décédé. — Voyage dans l'Afrique équatoriale. — Rébus. — Gravure du feuilleton.

Primes mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	350
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
86 Primes, à \$1	86

94 PRIMES \$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



DEPUIS quinze jours on a pendu deux ou trois condamnés à mort.

On pend beaucoup en Canada.

Notre gouverneur-général, en conseil, n'a pas souvent exercé jusqu'à présent son droit de grâce, et ce n'est pas à lui qu'on pourra adresser le reproche que l'on fait à M. Grévy, d'être trop indulgent et d'arracher au bourreau les victimes que lui envoient les tribunaux.

Cependant, parmi tous ceux qui ont été exécutés, depuis quelques années, il est possible qu'il s'en trouve un qui n'ait pas mérité la mort ou envers qui on aurait dû user de clémence.

La seule pensée qu'un innocent ou un fou puisse être pendu me remet en mémoire des vers bien connus.

Dans ces nuits froides et neigeuses de novembre surtout, l'idée exprimée par le grand poète produit une impression plus frissonnante et plus terrible encore.

Elle éveillera chez vous des souvenirs, vous penserez alors aux exécutions injustifiables ; l'histoire fera passer devant vos yeux : Marie Stuart, dont la tête est tombée sous la hache du bourreau ; le duc d'Enghien, fusillé dans les fossés de Vincennes ; Louis XVI, guillotiné en place de la révolution, etc, etc... mais la liste est trop longue et je crois que vous avez d'autres noms dans l'esprit.

Oui, le remords d'avoir donné une victime à l'échafaud, doit être terrible, sans trêve et sans arrêt.

..... L'obscur tombeau se rouvre,
Qu'on le fasse profond et muré, qu'on le couvre
D'une dalle de marbre et d'un plafond massif,
Quand vous avez fini, le fantôme pensif
Lève du front la pierre et lentement se dresse....
Mettez sur ce tombeau toute une forteresse,
Tout un mont de granit, impénétrable et sourd,
Le fantôme est plus fort que le granit n'est lourd.
Il soulève ce mont comme une feuille morte.
Le voici, regardez, il sort ; il faut qu'il sorte !
Il faut qu'il aille et marche et traîne son lindeuil !
Il surgit devant vous dès que vous êtes seul ;
Il dit : " C'est moi ; " tout vent qui souffle vous l'apporte
La nuit, vous l'entendez qui frappe à votre porte....

N'est-il pas vrai que ces vers donnent beaucoup à penser ?

. C'est ainsi que de Lorimier, Duquette, Cardinal et leurs nobles compagnons d'échafaud ont soulevé plus d'une fois la pierre de leur tombeau pour venir réveiller leurs bourreaux.

C'est ainsi que Sanguinet, Hindeland, traînant leur lindeuil, ont surgi devant leurs juges, dans la nuit, en leur disant : " Nous voici."

En vain leurs persécuteurs, arrivés au pouvoir, comblés d'honneurs, pourvus de places, gorgés d'or, cherchent à fuir cette vision terrible, toujours les spectres les poursuivaient, les harcelaient, hantaient leurs rêves et, chaque fois qu'ils buvaient ou margeaient, un souffle froid passait près de leurs lèvres et une voix plus faible qu'un soupir mais plus forte qu'un tonnerre, ne se faisant entendre que d'eux seuls, disait : " Nous sommes là !... "

Si grand que vous soyez, vous qui versez inutilement une goutte de sang, la tache retombe sur vous, s'étend et vous couvre tout entier sans que rien puisse la faire disparaître !

Ces temps sont loin, dira-t-on ; cherchez plus près de vous et dites s'il ne se trouve pas une victime qui n'a pas apparu hier et qui ne viendra pas encore demain se dresser, blême et muet, devant les yeux de ses assassins !..

. Je vous parle de temps en temps, quand l'occasion s'en présente, des traits de générosité que l'on signale dans n'importe quel pays, et des moyens adoptés pour soulager la misère, car ce dernier sujet est inépuisable et toujours à l'ordre du jour, tandis que le premier est plus rare.

Hélas ! notre pays n'occupe pas, je crois, une des premières places dans la liste des nations qui se distinguent par leur charité et leur prévoyance.

L'autre jour, je vous ai entretenu du don royal fait à l'Institut de France par le duc d'Aumale, et cette fois encore c'est de notre mère-patrie que nous vient un nouvel exemple de charité.

Il ne s'agit plus d'un prince, d'un descendant de la plus noble famille du monde, d'un fils de roi, mais d'une simple bourgeoise propriétaire d'un magasin de nouveautés, du *Bon Marché*, l'une des plus importantes maisons de Paris, qui occupe plus de trois mille employés.

Vers le milieu du mois dernier, tout le personnel du magasin fut prié de se réunir dans la grande salle, afin de recevoir une communication intéressante, et voici ce que le directeur leur dit tout simplement et sans phrases :

M. Boucicaud a fondé, le 31 juillet 1876, une caisse de prévoyance, alimentée exclusivement par les libéralités annuelles de la maison, et destinée à constituer un capital remis à l'employé à sa sortie du *Bon Marché*.

Mme Boucicaud, en vue de compléter l'œuvre de son mari, a définitivement institué, le 4 août 1886, une caisse de retraites. Désirant que cette caisse fonctionne, sans aucune retenue sur les appointements des employés, Mme Boucicaud, pour la dotation, a prélevé un million sur sa fortune personnelle.

Cette somme, productive d'intérêts, est suffisante pour subvenir aux besoins actuels de la caisse.

Mais, préoccupée d'assurer après elle d'une manière certaine l'avenir des employés et le fonctionnement de la caisse, Mme Boucicaud vient de lui faire, *aujourd'hui même*, devant Me Gatine, notaire, donation d'une autre somme de quatre millions en nue propriété, et dont elle se réserve seulement l'usufruit.

. Citer de telles paroles, c'est faire comprendre toute l'élevation de caractère, l'esprit de charité, le bon cœur de cette généreuse femme.

Partout où elle passe, elle laisse des souvenirs.

Elle a fondé une maison de retraite pour les vieillards, à Fontenay-aux-Roses, où elle habite l'été ; en Bourgogne, elle a fondé des écoles ; elle établit et dote des hôpitaux ; elle a donné trente mille piastres à l'Institut Pasteur, dix mille à l'Œuvre des Couvertures, etc., etc.

Pour encourager ses employés dans la voie de l'épargne, Mme Boucicaud reçoit leurs économies au taux de six pour cent, intérêt très élevé en France, et les déposants savent bien que leur argent est en bonnes mains.

Cette patronne, comme on en voit peu, est une véritable mère de famille pour son personnel.

A côté des magasins elle a bâti un très grand hôtel pour loger les jeunes filles qui n'habitent pas dans leur famille, et les plus jeunes employés.

Une jeune fille de la maison doit habiter chez ses parents ou dans cet hôtel.

Elle a ouvert, pour ses employés, des cours de musique, de langues étrangères, une salle d'armes, etc., etc.

Aucun des commis du *Bon Marché* n'est et ne peut être socialiste dans ces conditions là.

. Si je vous ai cité cet exemple, c'est surtout pour qu'il soit connu des patrons de grandes maisons de notre pays, et pour les engager à le suivre, autant qu'ils le peuvent, car je sais bien que tous

n'ont pas en caisse les millions de Mme Boucicaud.

Que les commis-marchands du Canada ne croient pas cependant que Paris est le paradis des employés, et qu'ils ne se pressent pas trop de boucler leurs malles pour aller partager le bonheur des calicots du *Bon Marché*.

Tout n'est pas rose à Paris, tant s'en faut, et à côté du brillant côté de la question, je vais vous montrer le revers de la médaille.

" En ce moment, dit un journal parisien, il se manifeste dans le commerce de la chaussure des réclamations de la part de ses employés vendeurs, contre l'usage de tenir ouverts ses magasins jusqu'à dix heures du soir en semaine, et *le dimanche*, jusqu'à sept heures. Ils demandent que leur journée se termine à huit heures en semaine et à quatre heures le dimanche."

Sac à papiers ! quinze heures de travail tous les jours en semaine et neuf heures le dimanche, mais il y a de quoi devenir nihiliste, à la fin !

Nous sommes plus avancés que cela en Canada.

Au lieu de chasser les sœurs de charité des hôpitaux, les ministres feraient bien mieux de s'occuper un peu du repos du dimanche.

A défaut de religion, le bon sens et l'humanité devraient au moins s'imposer.

Les marchands de chaussures qui exploitent ainsi leurs employés ne sont pas même des sauvetiers, car ils se conduisent en tyrans.

. La lecture des comptes-rendus des séances des tribunaux est parfois des plus intéressantes.

Tout le monde est certainement sous l'impression que chacun a le droit d'élever des abeilles chez lui, et que ces insectes, emblèmes du travail, chantés par Virgile et bien d'autres poètes, devaient être classés parmi les plus utiles de la création.

Il paraît que la poésie est encore là en désaccord avec la vie pratique.

Un forgeron écossais, de notre pays, vient d'intenter une action à un de ses voisins, qui possède quatre-vingt ruches d'abeilles, et on doit reconnaître qu'il ne semble pas avoir eu tort.

Ces abeilles, d'après le plaignant, constituent une véritable nuisance pour les voisins et plus particulièrement pour lui. Elles piquent les chevaux de ses clients et lui causent de bien des façons un dommage considérable.

La cause a même été plaidée, et le jury lui a donné gain de cause, mais le juge, alléguant que le cas était nouveau, l'a réservé pour être discuté devant les autres juges, ses confrères.

Cette cause ne manque pas de piquant.

. Les nouvelles qu'on reçoit du Nord-Ouest, ne sont pas des plus rassurantes. Non que les sauvages et les métis s'agitent, mais les points noirs viennent du côté des blancs.

Cinq soldats anglais, de la police montée viennent de prendre la poudre d'escampette en emportant la caisse.

Tout le township McGregor vient d'être balayé par le feu.

La ville de Calgary composée surtout d'anglais et d'écossais, a failli devenir la proie des flammes. On en a sauvé à grand peine une partie et les pertes sont très importantes.

Comme tout fait croire que ces incendies sont l'œuvre de un ou de plusieurs incendiaires, le maire de cette ville a cru devoir faire appel à la loi de Lynch et a dit aux citoyens qu'il leur donnait l'autorisation de faire ce qu'ils voudraient de tout individu blanc, sauvage ou métis surpris en flagrant délit et mettant le feu.

Décidément ces territoires du Nord-Ouest ne sont pas précisément l'Eldorado qu'on nous faisait entrevoir.

. Je vous ai parlé, dans un des derniers numéros, de l'excellente organisation de l'Union des Commis-Marchands.

Cette société, qui mérite d'être encouragée de toute manière, doit donner prochainement, le 15 et le 16 courant, deux représentations à son bénéfice.

La pièce choisie est " le Bossu," l'un des chefs-d'œuvre de Paul Féval.

LÉON LEDIEU.